


SAINT-FELIX-DE-LODEZ		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 0	<b>Présents :</b> Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.	
<u>Date de la convocation</u> Le 17/03/2026	<b>Absents :</b> <b>Absents excusés :</b>	
<u>Date d'affichage</u> Le 02/04/2026		
N° 2026-20  <u>Objet :</u>  Constitution des commissions  <u>ACTES</u>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L 2121-22 du CGCT permet de créer des commissions communales, composées de Conseillers Municipaux, et chargées de préparer les questions qui seront soumises à l'ordre du jour du Conseil Municipal.</p> <p>Puisqu'il s'agit d'un travail préparatoire, elles ne sont généralement pas ouvertes au public mais des membres extérieurs peuvent être invités afin d'émettre un avis si nécessaire.</p> <p>Le nombre de ces commissions et leurs rôles n'est pas limité. Elles peuvent évoluer pour répondre aux attentes de la commune.</p> <p>Le Maire préside de droit ces commissions et peut déléguer leurs organisations et leurs convocations aux Vice-Présidents.</p> <p>Monsieur le Maire propose de constituer quatre commissions pour le bon fonctionnement de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une commission d'urbanisme</li> <li>- Une commission culture</li> <li>- Une commission technique</li> <li>- Une commission des finances.</li> </ul> <p>Les membres du conseil sont invités à se prononcer pour savoir quelle commission ils souhaitent intégrer.</p> <p>Il est précisé que les suppléants sont autorisés à participer aux commissions communales en tant qu'observateurs sans droit de vote. Il est établi un tableau récapitulatif qui sera joint à la délibération en annexe.</p>	

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

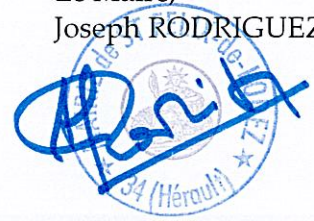
- **CREE** les quatre commissions précitées.
- **VALIDE** le tableau récapitulatif indiquant les membres de chaque commission.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,  
le 23 mars 2026.

Le secrétaire de séance  
Eliette CAMUT



Le Maire,  
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

# ORGANISATION DES COMMISSIONS

## MANDAT 2026-2032

LE MAIRE		1er ADJOINT/MAIRE SUPPLEANT	
Président du Conseil Municipal Président du CCAS Responsable du personnel Communal Relation avec les instances extérieures En charge des projets importants Relation avec nos concitoyens	Rempil les fonctions de Maire soit par délégation ou en son absence Suppléant au Conseil Communautaire		
COMMISSION TECHNIQUE	COMMISSION CULTURE	COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION D'URBANISME
Gestion du personnel technique (organisation-travail-congés-matériel) Stationnement Espaces verts - Stade Nettoyage du village Menus travaux - travaux en régie	Relation avec les associations Relation avec les écoles (conseil, relation avec les parents et les enseignants; gestion du personnel...) Bibliothèque Communication(panneau,site,prospectus...) Animation du village ( vacances,festivités, animations jeunes et seniors,...) Effectif: 11	Budget Général Budget CCAS Contrats d'entretien (fonctionnement)	Aménagement du territoire (PLU) Instruction du droit des sols Réglementation routière Gros travaux (investissement-voirie-réseaux...) Effectif: 14
Effectif: 10 Président: Joseph RODRIGUEZ Vice-Président : Romain DESRICHARD	Effectif: 7 Président: Joseph RODRIGUEZ Vice-Présidente: Karen MARCON	Effectif: 7 Président: Joseph RODRIGUEZ Vice-Présidente: Stéphane VAL LERBERGHE	Effectif: 14 Président: Joseph RODRIGUEZ Vice-Présidente: Stéphane VAL LERBERGHE
Stéphane VAN LERBERGHE Anthony JEANJEAN Eric CLAPIER MENGUS Maghnia Olga TACNET VERNET Marie-Pierre Eliette CAMUT Cristelle LENOIR	Emilie RIEUTORD Gilles GROS Anthony JEANJEAN Laurent LEBOT Olivia VAILL E MENGUS Maghnia Cristelle LENOIR Eliette CAMUT Samuel OLIVIER	Adrien PLANTADE Emilie RIEUTORD Stéphane VAN LERBERGHE Romain DESRICHARD Eric CLAPIER MENGUS Maghnia	Adrien PLANTADE Cristelle LENOIR Samuel OLIVIER Anthony JEANJEAN Romain DESRICHARD Eric CLAPIER MENGUS Maghnia VERNET Marie-Pierre Eliette CAMUT Laurent LEBOT Olga TACNET Olivia VAILLE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
 Reçu en préfecture le 03/04/2026  
 Publié le  
 ID : 034-213402548-20260323-2026\_20-DE

